

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 6

Artikel: Qu'achète la Suisse en Allemagne?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383916>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	Loi sur la baisse des salaires 28 mai 1933		Révision de l'art 41 17 février 1924		Loi sur la durée du travail 31 octobre 1920	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Appenzell R. I.	1,899	576	1,656	757	430	1,912
St-Gall	33,704	29,417	25,061	33,276	26,405	26,890
Argovie	28,868	33,626	20,225	33,834	27,778	21,084
Thurgovie	19,336	12,128	15,317	13,825	13,046	13,516
Grisons	12,266	13,267	13,021	8,897	8,186	11,050
Tessin	10,359	17,075	7,736	14,503	11,782	4,438
Neuchâtel	14,506	13,450	7,910	16,733	15,415	6,219
Genève	13,500	19,045	6,948	17,086	15,179	4,174
Vaud	47,693	39,752	36,920	22,724	21,811	30,091
Valais	12,730	9,844	11,413	11,292	8,643	10,136
	409,343	503,812	320,668	436,180	369,466	277,342

Qu'achète la Suisse en Allemagne?

Le bilan commercial suisse avec l'Allemagne a toujours été *passif*, c'est-à-dire que la Suisse a toujours importé plus de marchandises d'Allemagne qu'elle n'en a exportées. Ce solde passif du bilan commercial a été couvert en partie par d'autres recettes, avant tout par le trafic des étrangers, rendement de placements de capitaux en Allemagne. Cependant, il est à supposer que dans les années précédentes déjà, le bilan des versements (c'est-à-dire l'ensemble des paiements que la Suisse a à effectuer en faveur de l'Allemagne, par rapport aux paiements de l'Allemagne à la Suisse) était passif.

Au cours des dernières années, cet état de choses s'est sensiblement modifié au détriment de la Suisse. Le fait ressort notamment du bilan commercial, dont nous extrayons les chiffres suivants:

Commerce extérieur de la Suisse avec l'Allemagne.

	Importation	Exportation	Excédent d'importation	Excédent d'importation
	en millions de francs		en % de l'importation	
1922	365,6	192,6	173,0	47,4
1923	416,9	123,4	293,5	70,4
1924	486,4	327,7	158,7	32,7
1925	471,1	368,3	102,8	21,8
1926	465,1	266,8	198,3	42,7
1927	541,7	397,9	143,8	26,6
1928	623,9	387,2	236,7	37,9
1929	698,1	354,8	343,3	49,2
1930	709,1	282,5	426,6	60,2
1931	659,9	198,4	461,5	69,9
1932	499,5	111,4	388,1	77,7
Janvier/avril 1933	144,3	48,1	96,2	66,7

Pour la moyenne des années 1922/1929, périodes à peu près normales, l'excédent d'importation représenta le 41 pour cent de l'importation. Ainsi, les trois cinquièmes de l'importation d'Alle-

magne sont couverts par l'exportation suisse. En 1923 seulement, le solde passif a atteint passagèrement 70 pour cent. C'était au temps de l'inflation en Allemagne, alors que les marchandises allemandes inondaient notre pays.

Au cours des trois dernières années, l'importation d'Allemagne par rapport à notre exportation a augmenté dans des proportions alarmantes. Le solde passif de la Suisse, qui en 1930 était déjà de 60 pour cent, a augmenté en 1931 et 1932 à 70, voire même 78 pour cent. La valeur monétaire de l'excédent d'importation a, en 1930 et 1931, dépassé 400 millions de francs, et en 1932 l'Allemagne, malgré la baisse des prix, a placé pour 388 millions de marchandises de plus en Suisse que la Suisse en Allemagne. C'est au cours de l'année dernière seulement que cette situation s'est quelque peu améliorée, puisque durant les 4 premiers mois de 1933 le passif du bilan commercial Suisse-Allemagne a diminué de $\frac{2}{3}$ en chiffre rond. Mais il est encore loin d'être ce qu'il fut autrefois.

Les causes de ce développement anormal résident d'une part dans la *capacité d'achat insuffisante* de l'Empire allemand et d'autre part dans le *dumping des salaires*. On sait que la Suisse a pris différentes mesures contre l'envahissement de notre pays par des marchandises allemandes en contingentant de nombreux articles. Nous avons néanmoins l'impression très nette que dans ce domaine la Suisse a toujours été beaucoup trop large du fait que les crédits gelés que les banques suisses ont en Allemagne ont toujours joué un rôle prépondérant lors des négociations en vue du traité de commerce. Lors des assemblées de créanciers qui ont lieu actuellement, l'Allemagne réclame de nouveau qu'on lui accorde une augmentation de son exportation, afin de pouvoir maintenir son service d'intérêts. Devant l'attitude que prend actuellement le gouvernement allemand il est plus que certain que ces dettes ne seront jamais payées intégralement. Le taux d'intérêt sera tout d'abord réduit et finalement les dettes seront également successivement réduites. Même en faisant abstraction de ce que même par des concessions les dettes allemandes envers l'étranger ne seront jamais réglées, il faut que la classe ouvrière revendique en tout premier lieu que les *intérêts du travail* soient protégés et non pas ceux du capital. C'est-à-dire que le dumping d'importation allemand soit réduit à un degré répondant à la capacité d'importation de l'Allemagne de marchandises suisses ou du moins qu'il soit égal aux anciennes conditions du trafic commercial Suisse-Allemagne. Il ne faut pas que la Suisse accepte que l'Allemagne, grâce à ses réductions de salaires et de prix forcées, offre sa marchandise bien au-dessous des prix de notre industrie et nos arts et métiers et augmente ainsi le chômage.

A ces considérations d'ordre économique viennent s'ajouter celles d'ordre politique. Il nous paraît inutile d'insister sur le fait qu'il est du devoir de toute la classe ouvrière, voire de tous les milieux qui s'affirment en faveur de la démocratie et qui con-

damnent les méthodes de Hitler, de livrer la lutte la plus âpre contre le fascisme. Ce ne doit pas être exclusivement une lutte défensive morale, mais une défense politique commerciale bien organisée. Nous jugeons inutile d'en dire davantage à ce sujet. Les instances de l'Union syndicale suisse prendront les mesures nécessaires.

A titre de renseignement, nous donnons ci-dessous toutes les positions du tarif douanier suisse dont l'exportation a dépassé 2 millions de francs lors de l'année dernière ou de 1931.

Importations d'Allemagne.

Position douanière	Millions de francs	
	1931	1932
15 Malt	4,7	2,7
23 Fruits frais: à découvert ou en sacs	2,3	2,0
45 Pommes de terre à l'exception des pommes de terre pour semences	2,0	0,3
68 a Sucre brut	2,0	0,5
68 b Sucre cristallisé, etc.	8,3	1,3
175 Cuirs et peaux tannés, corroyés: en poils	4,2	3,8
178/181 Autres cuirs et peaux pour tiges de chaussures	7,3	6,1
184 Cuirs et peaux non dénommés ailleurs	3,7	3,8
188 Ouvrages en cuir finis	5,5	3,5
195 Souliers avec empeigne en cuir de veau, de chèvre, de mouton et de fantaisie, etc.	8,0	2,0
221/222 Bois à brûler, etc.; d'essences résineuses	4,1	2,7
230 Bois de construction et bois d'œuvre, bruts, d'essences résineuses	6,3	3,4
235/237 Planches, etc.: d'essences résineuses	5,2	3,2
250 Ouvrages ébauchés en bois, non dénommés	2,3	1,9
259/264 a Meubles sculptés, ciselés, etc.: autres que bruts	5,3	2,3
321 Livres imprimés	8,6	8,2
329 Tableaux encadrés	2,3	3,2
396 a Lin, chanvre, ramie, chanvre de manille	2,0	1,2
447 b Articles en soie, bourre de soie, soie artificielle, à la pièce, autres	12,1	5,8
450 Passementerie	2,0	0,7
457 Traits (laine peignée)	2,7	1,1
468 Fils de laine peignée, blanchis, teints, etc., à plusieurs bouts	2,2	2,2
470 Fils accommodés pour la vente en détail	3,5	2,9
474/75 Tissus de laine, blanchis, teints, imprimés, etc., pesant plus de 300 gr.	15,0	12,7
476 Peluche de laine, étoffe dite « Krimmer »	2,0	1,7
482 b Tapis de pieds: veloutés, etc.	3,0	1,2
517 Bandes, feuilles, plaques, boules, etc.	1,8	2,1
522 Tuyaux, tubes: avec intercalation métallique ou de tissus	2,0	2,2
537/539 Bonneterie et articles en tricot, avec ou sans travail à l'aiguille, en coton, lin, ramie et autres	4,2	2,2
540/42 Bonneterie et articles en tricot, avec ou sans travail à l'aiguille, en soie: bas de soie	3,5	1,4
545 Bonneterie et articles en tricot, avec ou sans travail à l'aiguille: en laine, autres	4,2	1,5
548 Vêtements pour hommes et garçons: en laine	4,2	2,7
550 b Vêtements pour dames et fillettes: en soie	4,0	1,6
551 Vêtements pour dames et fillettes: en laine	9,3	9,0
554 a Vêtements, bonneterie et tricot, garnis ou doublés de fourrure ou de plumes: manteaux de dames de tissus		

Position douanière	Millions de francs	
	1931	1932
de laine avec garniture du col, au revers des manches et le long du bord inférieur	9,3	4,7
643 a Houille	22,0	15,2
645 Coke	25,9	21,5
646 a Briquettes de tout genre: de houille	4,2	2,8
646 b Briquettes de tout genre: de lignite et autres	12,2	11,5
680 b Porcelaine de tout genre: autres	3,4	3,3
693 Verrerie et gobeletterie, non polis, de verre incolore, etc.	2,5	1,9
694 a Verrerie et gobeletterie: plaques de verre pour la photo- graphie sèche, films, non impressionnés	2,1	1,9
694 c Verrerie et gobeletterie: autres genres divers polis, gra- vés, colorés, dorés, etc.	2,8	2,4
728 Tôle de fer de moins de 3 mm d'épaisseur; décapée et tôle pour dynamos	3,1	1,5
731 Tôle de fer de moins de 3 mm d'épaisseur, plombée, étamée, polie	4,2	2,6
742 Tuyaux ayant des dimensions intérieures moindres que 40 cm; bruts, goudronnés, passés la à couleur d'apprêt; non rivés	4,7	3,7
748/60 Outils	5,2	4,3
766/76 Ouvrages de serrurerie	1,8	1,3
781, 783 b, 784 b Fourneaux potagers, meubles métalliques	2,7	1,7
785 a-790 Ouvrages en tôle	6,1	3,6
791 b-801 Ouvrages en fer forgé	4,2	3,8
803-809 Ferronnerie	6,2	4,6
810 Coutellerie	2,8	2,0
817 Cuivre en barres, tôle, soudure de cuivre	2,0	1,8
836 Ouvrages en cuivre, nickelés, peints, vernis, etc.	4,7	3,1
873 a Articles plaqués, dorés et argentés; dorés ou argentés	2,7	2,1
889 a Machines à coudre	2,7	2,5
890 Machines pour l'imprimerie typographique et autres, arts graphiques, machines pour la reliure et autres	4,8	4,7
893 a Machines pour l'agriculture: autres	2,2	1,8
MDy Machines dynamo-électriques	2,1	1,6
M 6 Machines-outils	9,7	6,7
M 7 Machines pour la préparation de produits alimentaires	3,5	2,9
M 8 Machines pour la fabrication de tuiles, ciment	2,1	1,0
M 9 Machines, non dénommées	18,0	12,8
914 a-d Automobiles	10,0	9,5
938 Instruments et appareils de chirurgie, de médecine	2,1	1,6
954 Appareils téléphoniques, télégraphiques, appareils de T. S. F.	8,5	8,9
956 Instruments et appareils pour les applications de l'électricité; non dénommés	3,2	2,3
981 Poudres, pastilles, emplâtres, onguents pour usage phar- maceutique	3,0	3,2
991 Poix non travaillée; brai sec	2,1	1,9
1003 b Chlorure de magnesium	3,0	1,8
1059 Alcool méthylique, collodion, combinaisons organiques du brome, du chlore et de l'iode, phosgène	2,0	1,7
1066 b Combinaisons d'aniline	2,4	2,0
1069 Chlorure de benzyle, nitrobenzine, naphthol, etc.	2,2	2,4
1098 Couleurs d'aniline; couleurs dérivées du goudron non dénommées	5,8	5,8
1116 Huile d'olives dénaturée; huile d'amendes non travail- lée, oléine	2,3	1,2
1144/45 Autres quincaillerie et mercerie	5,7	5,0
1160 Jouets et autres	3,9	3,7